

LE TEMPS

Mineurs Mercredi 3 février 2010

Une prison qui aurait pu s'appeler Providence

Par Xavier Filliez

Le voile est levé sur le futur centre de détention pour jeunes délinquants, premier du genre en Suisse romande, qui ouvrira ses portes à Palézieux fin 2013. Les juges peuvent commencer à souffler

Pas de barreaux. Des clôtures quand même pour éviter le «voyeurisme malsain» mais discrètes pour laisser une ouverture sur le monde. Et une composition architecturale dont les volumes devraient parfaitement se fondre avec les fermes du pays vaudois.

La première prison pour mineurs de Suisse romande, à Palézieux, n'aura surtout rien d'un Alcatraz, pour reprendre les propos du chef du Département de l'intérieur Philippe Leuba, qui levait le voile hier, accompagné de son camarade du gouvernement François Marthaler, sur le projet lauréat d'un concours qui a mobilisé vingt-huit bureaux. Les Lausannois Guy Corbaz et Pascal Oulevay remportent la mise.

Eloigné des pénitenciers stéréotypés, le futur centre de détention l'est d'abord par nature, par nécessité. Celle d'offrir aux délinquants juvéniles un lieu adapté à leurs besoins, c'est-à-dire composant privation de liberté (détentions avant jugement dès quinze jours et peines) et accompagnement socio-éducatif. Cela, selon les nominés, commence dans l'organisation de l'espace.

Il s'agissait de repenser la vie en milieu carcéral. Le projet retenu, baptisé «insertion-réinsertion», présente un espace décomposé en quatre zones formant un petit hameau organisé autour d'une place. Le binôme lausannois a vu dans cette délimitation une «analogie aux repères fondamentaux de l'existence», à la progression d'un jeune face à la sanction et à son besoin de réinsertion.

Sobriété et cohérence

La zone d'hébergement, d'abord, avec six unités de six cellules, offrant donc trente-six places dans un premier temps (54 dans une deuxième phase), «est la zone du rapport à soi, de l'estime de soi, de l'intimité». Un second secteur reçoit les ateliers de formation, «lieu du rapport au travail, à l'économie». Un espace dédié aux activités sportives et un secteur administratif, «lieu où s'exprime le rapport à la société et aux responsabilités», complètent la structure.

C'est cette cohérence que le jury a félicitée par son choix. Une sobriété d'autant plus vertueuse pour les politiques qu'elle donne au projet retenu un caractère écologique (pompes à chaleur, panneaux solaires, standards Minergie) et surtout très économe, en phase de construction ainsi qu'à l'exploitation. Du fait de cet espace structuré, la charge en personnel y sera très rationnelle, promet-on. Le concept de prise en charge individualisé – les jeunes ne seront seuls que dans leurs cellules – prévoit tout de même 1,5 poste équivalent temps plein (ETP) par détenu pour l'encadrement. Trois quarts du personnel seront des assistants sociaux.

La terre d'accueil est vaudoise. Mais l'enjeu est romand ainsi que l'a voulu un concordat entre les six cantons qui conclut à l'urgence de construire une prison pour mineurs en Suisse romande. A l'exception du Centre d'éducation de Pramont, en Valais, en pleines turbulences (LT du 25.01.2010), qui dispense des mesures éducatives à ses résidents, les délinquants juvéniles étaient, jusqu'en 2007 et l'entrée en vigueur du nouveau droit pénal, placés en détention avec les adultes.

En attendant l'ouverture de Palézieux, le placement des jeunes a adopté des contours pour le moins transitoires. Catherine Martin, la cheffe du service pénitentiaire vaudois, relaie volontiers les préoccupations des juges des mineurs de la conférence latine dans leurs tâches quotidiennes: «Ils en sont parfois au stade où ils prononcent la sanction, peines ou mesures, en fonction des places disponibles...»

Surpopulation carcérale

Or, Pramont est un lieu de mesures, pas d'application des peines, donc pas adapté à tous les publics. Quant au centre pour adolescents de Valmont (VD) tout comme l'unité d'accueil temporaire consacrée aux mineurs à La Contrée, ils sont suroccupés et inadaptés aux peines. Un contexte d'autant plus explosif vu l'état de surpopulation carcérale dans les institutions romandes, pas moins de 150% pour les prisons vaudoises de détention préventive et même 160% au Bois-Mermet.

Le projet intervient également dans le cadre de la planification lancée par la conférence latine des chefs de départements de justice et police en 2005 pour accroître et diversifier l'offre pénitentiaire. Le concordat latin sur la détention pénale des adultes prévoit ainsi 350 nouvelles places d'ici à 2014 pour l'exécution des peines et des mesures et davantage encore pour la préventive.

De la maquette et des plans préliminaires au terrain, il reste encore un peu de chemin. L'obstacle des réticences populaires n'inquiète toutefois que très modérément Philippe Leuba puisque les Paléziens se sont prononcés en faveur de l'implantation dans les urnes suite à un référendum. Côté agenda, apparemment encore un peu émoussé par la polémique sur la gestion opaque des travaux d'extension de la Maison d'arrêt et de préventive de la Plaine de l'Orbe (MAP), en 2005, François Marthaler, chef du Département des infrastructures, annonce sa ferme intention de «respecter les délais et les coûts». Le projet est devisé à 25 millions de francs. Le parlement devrait se pencher sur le crédit de soutien au printemps 2011. L'ouverture est promise pour le dernier trimestre 2013.

Hier, on préjugeait déjà d'un taux d'occupation très rapidement proche de 100%. Cette prison aurait pu s'appeler Providence.

LE TEMPS © 2011 Le Temps SA